

## Décision n° D2023\_106

### Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L 2113-10, R 2124-2 1°, R 2162-2 al.2 et R 2162-4 1,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

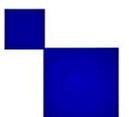
Vu la délibération du conseil départemental n°2022-XII-48 du 15 décembre 2022, approuvant la mise en œuvre de la stratégie de l'espace public visant à embellir le cadre de vie et à construire un espace public résilient et inclusif,

Vu son arrêté n°2021-271 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département,

### décide

- D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises de l'accord-cadre, réparti en deux lots, portant sur la réalisation respectivement de parcours artistiques et d'œuvres d'art urbain ponctuelles, dans l'espace public sur l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis, dont les seuils sont les suivants, pour une durée de quatre ans :

- Lot 1- Mise en œuvre de parcours artistiques : minimum 300 000 euros HT et maximum 5 000 000 euros HT ;



Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID : 093-229300082-20230710-D2023\_106-AR



- Lot 2 – Création, installation et animation d'œuvres ~~art urbain dans l'espace~~ public : minimum 50 000 euros HT et maximum 1 500 000 euros HT ;

- DE RETENIR la procédure d'appel d'offres ouvert ;

- DE SIGNER l'accord-cadre et les marchés subséquents correspondants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20230710-D2023\_106-AR